

AFFAIRE N° 11 - Approbation du projet de décoration du Groupe Scolaire

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet HEBRARD vient de me faire parvenir la décoration du Groupe Scolaire du BRULE.

Cette décoration à placer dans le réfectoire, sera exécuté par Monsieur LEFEVRE, artiste agréé, et consistera en un vitrail en dalle de verre colorée sertie en béton placé dans le réfectoire et évoquant un vol d'oiseaux migrateurs.

Le coût du projet s'élève à 245 000 Francs, les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2 302-01 du budget 1972 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Saint-Jeant, de 7 Février 1971
Le Maire
et Secrétaire Général
Signé: S. Brule
Une copie certifiée conforme
à l'Archivage des Affaires Financières
R. Serre